

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **M. Alain SCHMIDT**, Maire-Adjoint de la commune de SORÈZE.

Présents : Mmes Caroline MARCHAND, Laurence TOUREZ, Nathalie BONED, Maryvonne COMBRET, Isabelle ESCANDE, Lisette GRANDAZZI, Annick SCOTTO, **MM. Alain SCHMIDT**, Christian AUSSENAC, Guillaume ALBERT, Marteen DOUZE, Marc DURAND, Jean-Marie MAURIN, Thierry POUVREAU, Jacques ROSSELLO, André SOULARD, Hervé VERDOUX.

Ayant donné procuration: Mmes Angélique CABESTANY à G. ALBERT, Marie-Lise HOUSSEAU à A. SCHMIDT.

Absents excusés: Séveryne LEPETIT, Catherine MOULHERAT, Abdel Hakim EL AYADI, Michel VERGNES.

Marc DURAND a été élu secrétaire.

- Le compte-rendu de la séance du 26 août 2024 est adopté à l'unanimité.

D074-2024 Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire-Adjoint donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme Guanaëlle CASTEL en date du 20 septembre 2024 par lequel elle a informé Mme la Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 20 septembre 2024, date de réception de son courriel.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Tarn en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, **M. Jean-Marie MAURIN**, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Mme Guanaëlle CASTEL lors des dernières élections municipales du 15 mars 2020, est installé en qualité de conseiller municipal.

M. le Maire-Adjoint lui souhaite le bienvenu au nom de l'ensemble du conseil municipal.

D075-2024 Attribution marché de travaux aménagement lot Dom Robert

VU le projet de réalisation d'aménagement du lotissement Dom Robert situé route de Puylaurens ;

VU la consultation lancée par la Société Valoris, maître d'œuvre du projet, pour la réalisation des Réseaux EU (Eaux Usés) /EP (Eau potable) et lot Voirie ;

VU les devis présentés ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

→**DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise Gaubert TP située à Sorèze, pour effectuer les travaux de terrassement, de réalisation d'une extension des réseaux, d'un chemin piétonnier et de création de place de stationnement, pour un montant total de 44 800 € HT.

→**AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer l'acte d'engagement et les devis correspondants.

D076-2024 Approbation CLECT 5

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôt ;

VU la délibération n°94-2024 du 2 juillet 2024 de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi portant désignation des membres de la Commission Locale chargée d'évaluer le Transfert (CLECT) ;

VU la réunion de la CLECT N°5 du 3 septembre 2024 ;

Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion de la CLECT n°5 du 3 septembre 2024 rapport annexé à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal de valider ce rapport et les décisions de cette commission d'évaluation des charges transférées tel que présenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 19 pour, 0 contre, 0 abstention ;

→**DÉCIDE** de valider le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT n°5 du 3 septembre 2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération,

→**AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer tout document afférant à de dossier.

D077-2024 Création d'un poste d'adjoint administratif

M. le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire-Adjoint expose que compte tenu du départ à la retraite d'un agent administratif au 1^{er} mars 2025, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 01/01/2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 19 pour, 0 contre, 0 abstention ;

→ DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025.

→ AUTORISE le Maire-Adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D078-2024 Modification 2 du tableau des effectifs 2024

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

VU les avancements de grade au titre de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste. Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

VU la création du poste d'adjoint administratif ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier en conséquence, le tableau des effectifs ci-joint :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Emploi fonctionnel DGS	A	1	1	
Filière administrative : Attaché principal	A	0	0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	2	1	
Filière technique : Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Adj technique principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4	1
Adj technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	4
Adjoint technique	C	6	6	3
Filière culturelle : Adjoint patrimoine principal 2^{ème} classe	C	1	0	0
Filière Médico-sociale : ATSEM principal de 1^{ère} classe	C	3	3	
Filière Animation : Adjoint animation principal 1^{ère} classe	C	1	1	1
Filière Police : Brigadier-Chef Principal	C	1	1	
TOTAL		28	26	9

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre,

→ D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ci-dessus.

D079-2024 Indemnité suppléance au premier adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1^{er} adjoint, et les articles suivants ;

VU la délibération du 30 janvier 2023, portant fixation du taux des indemnités de fonctions des élus dans le respect de l'enveloppe globale ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme la Maire en date du 28 septembre 2024, pour occuper un poste de sénatrice ;
CONSIDÉRANT la suppléance de la Maire qui sera effectuée par le 1^{er} adjoint à compter du 28 septembre 2024 ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 19 pour, 0 contre, 0 abstention,
→**DÉCIDE** de fixer, durant la durée de suppléance de la Maire, les indemnités de fonction du 1^{er} adjoint au même montant que l'indemnité fixée pour la Maire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le Maire-Adjoint



Alain SCHMIDT

Le Secrétaire de séance



Marc DURAND